

RÉACTION

9, rue d'Aboukir, 9

Les manuscrits non désirés
ne sont pas rendus.

AGENCEMENTS

DÉPARTEMENTS

mois 1 3 fr.

mois 8

L'adresse toutes demandes
et mandats au Directeur.

LE CRI DU PEUPLE

Journal politique quotidien

BUREAUX DE VENTE

9, rue d'Aboukir, et 13, rue de Crémieux

Rédacteur en chef : JULES VALLÈS

BUREAUX DE VENTE

9, rue d'Aboukir, et 13, rue de Crémieux

DÉCLARATION

DE LA

COMMUNE DE PARIS

Au Peuple Français,

Dans le conflit dououreux et terrible qui impose une fois encore à Paris les horreurs du siège et du bombardement, qui fait couler le sang français, qui fait périr nos frères, nos femmes, nos enfants écrasés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit pas divisée, que la conscience nationale ne soit point troublée.

Il faut que Paris et le pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la révolution qui s'accomplit. Il est juste, enfin, que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous sommes les victimes, retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle et cruelle obstination la ruine de la grande Cité, afin d'enterrer, dans le désespoir de la République et de la Liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime.

La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les buts de la population de Paris; de préciser le caractère du mouvement du 18 mars, compris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siègent à Versailles.

Cette fois encore Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité.

Que demande-t-il?

La reconnaissance et la consolidation de la République, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société.

L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France et assurant à chacune l'intégralité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur.

L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française.

Les droits inhérents à la Commune sont :

Le vote du budget communal, recettes et dépenses; la fixation et la répartition de l'impôt, la direction des services locaux, l'organisation de la magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement, l'administration des biens appartenant à la Commune.

Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres.

La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail.

L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts; garanties données à ces manifestations par la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité.

L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale, qui a été ses chefs, et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

Mais à la faveur de son autonomie, et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population, de créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit, à universaliser le pouvoir et la propriété, suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

Nos ennemis se trompent ou trahissent le pays, quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa suprématie au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communautés.

Ils se trompent ou trahissent le pays, quand ils accusent Paris de poursuivre la destruction de l'unité française constituée par la Révolution aux acclamations de nos pères, accourus à la fête de la Fédération de tous les points de la vieille France.

L'unité, telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'empire, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despote et inintelligente, arbitraire ou onéreuse.

L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.

La Révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique.

C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnalisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilégiés, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.

Que cette chère et grande Patrie, trompée par les mensonges et les calomnies, se rassure donc!

La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer par des compromis illusoires; l'issue n'en saura être douteuse.

La victoire, poursuivie avec une inépuisable énergie par la garde nationale, restera à l'idée et au droit.

Nous nous appelons à la France.

Avertis que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure; qu'il se soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme; qu'il ne s'est armé que par dévouement pour la liberté et la gloire de tous; que la France fasse cesser ce sanglant conflit!

C'est à la France à désarmer Versailles, par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté.

Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts; qu'elle soit notre alliée dans ce combat, qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris!

Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la Révolution moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire.

Nous avons le devoir de lutter et de vaincre.

LA COMMUNE DE PARIS

19 avril 1871.

ORDRE DU JOUR

65^e bataillon, 4^e compagnie de guerre

Mon cher commandant,

J'vous débarre pour vous plaire, mais les travaux et les fatigues que je supporte en ce moment, ne m'ont pas permis de faire comme je l'aurais voulu.

Mon gardi, et gardera toujours en ma mémoire, le grand concours que vous m'avez réservé avec votre brave bataillon, pour enlever les parts débarquées sur le 13^e, qui ont depuis quatre jours et quinze nuits en bat sans discontinuer, et pourtant ce bataillon n'est presque composé que de pères de famille.

L'ennemi, furieux d'avoir manqué son mouvement tournant d'hier, a attaqué de tous côtés.

Comme toujours, ses efforts ont abouti à une déroute.

Dans ce péril, il en est ainsi toutes les vingt-quatre heures.

Le 207^e bataillon défendait l'entrée du pont, et l'a gardé sous une pluie d'obus et de mitraille.

Dans une reconnaissance, le capitaine Legay (3^e compagnie) tombe frappé d'un halo, au cri de: *Vive la Commune!*

Le capitaine Primaud (1^e compagnie) a le bras et la jambe gauche fracassés; on le transporte à l'ambulance; il souffre horriblement; « Mais, dit-il, n'importe, la Commune ne sera pas vaincue! »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

« Que je plains les honnêtes gars obligés de soulever toutes ces turpitudes. »

« Nous n'avons rien à ajouter. »

« Que le peuple juge! »

ADMINISTRATION

9, rue d'Aboukir, 9

Les manuscrits non désirés
ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS POUR PARIS

1 mois 2 fr.

3 mois 6

ADRESSEZ POUR LES 82^e BOUCES, 9, rue d'Aboukir.

Mais pourquoi nous étouner? N'est-ce pas toujours la même méthode? Quand on m'envoie les pensées de jeunes filles, comme à Neuilly; et qu'on envoie des clés et des clés des groupes de femmes, comme aux Ternes; mais qui sont bien massacrées des nivéodines.

Et pourtant les bataillons fédérés continuent leurs façons chevaleresques.

4 heures du matin. — Les bataillons de Neuilly se sont rendus maîtres d'une grande quantité de provisions appartenant à l'ennemi. Trente tonneaux de lard et plusieurs pièces de vin.

Les francs-tireurs prétendent que le vin de Versailles est excellent.

A Vanves et à Issy, le matin a été très calme. A trois heures du matin, les avant-postes, placés devant le village de Vanves, ont été attaqués par des concentrations assez nombreuses de troupes sur le plateau de l'Obélisque.

Au fond, on a crié à une nouvelle attaque, et les bataillons aux armes ont commencé à tonner. Mais les troupeaux versaillaises étaient encore à une distance trop éloignée pour être atteints par les projectiles. Néanmoins, les Versaillaises se sont retirées derrière les ouvrages construits par les Prussiens.

Une heure plus tard, un détachement est revenu à la charge, s'avantant contre le village de Vanves; mais, grâce à la vigilance des avant-postes fédérés placés dans les premières maisons, les royalistes ont été mis en fuite, laissant trois des leurs, blessés, entre nos mains.

Les pertes sont nulles; seulement, pour prévenir tout retour offensif, le fort a canonné les hauteurs pendant toute la matinée.

Les bataillons fédérés campent définitivement sur la rive droite de la Seine à Asnières, et y sont fortifiés solidement pour délivrer toute nouvelle attaque.

avant le rasage.

C'est toujours dans Neuilly, d'un côté, et entre Levallois-Perret et Neuilly, que la lutte est le plus acharnée.

Le canon y mène constamment ses notes graves au bruit de la fusillade et au crépitation des mitrailleuses.

Les trois mille hommes qui étaient casernés à la Porte d'Asnières sont sortis hier.

Une nouvelle batterie de pièces de 24 bat le château de Bécon.

Le Mont-Valérien continue à envoyer des obus dans les Ternes.

A Vanves, une compagnie de gendarmes s'est avancée jusqu'à la barricade de Châtillon, ont été criblées de balles.

La garde nationale, là comme à Neuilly, est admirable.

Les bataillons ne veulent pas rentrer.

Toute la garde nationale est sur pied.

On s'attend à une attaque générale.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 19 avril, 4 h. 15, soir.

Après un sanglant combat, nous avons repris nos positions. nos troupes, portées en avant sur notre aile gauche, s'emparèrent d'un magasin d'approvisionnement de l'ennemi, dans lequel nous avons trouvé solvants-neutonnes, contenant du jambon, du fromage et du lard.

Le combat continue avec acharnement; l'artillerie enneigée, placée sur la hauteur de Courbevoie, nous couvre de projectiles et de mitraille; mais malgré la vivacité de ses feux, notre côté droit résiste, en ce moment, un mouvement dans le but d'envelopper les troupes de l'ennemi, qui se sont engagées trop en avant. Il me faut cinq bataillons de troupes fraîches, deux mille hommes au moins, parce que les feux ennemis sont considérables.

DOMBROWSKI.

Guerre d'Exécutive.

19 avril, 4 heures.

Nous sommes attaqués sur toute la ligne.

Guerre d'Exécutive.

19 avril, 5 h. 27 m.

Bouées nouvelles d'Assières et de Montreuil. Ennemis repoussés.

LA BATAILLE

Le principal objectif de l'ennemi s'est déplacé à Saint-Ouen.

Cette position qui, au lieu d'avoir un port pour soutien, est continuellement balayée par le Mont-Valérien, est l'objet d'attaques persévéraantes et de résistances acharnées.

Honneur aux bataillons qui soutiennent! Il faut dire, entre autres, le 13^e, qui depuis quatre jours et quinze nuits en bat sans discontinuer, et pourtant ce bataillon n'est presque composé que de pères de famille.

L'ennemi, furieux d'avoir manqué son mouvement tournant d'hier, a attaqué de tous côtés.

Comme toujours, ses efforts ont abouti à une déroute.

Dans ce péril, il en est ainsi toutes les vingt-quatre heures.

Le 207^e bataillon défendait l'entrée du pont, et l'a gardé sous une pluie d'obus et de mitraille.

Dans une reconnaissance, le capitaine Legay (3^e compagnie) tombe frappé d'un halo, au cri de: *Vive la Commune!*

Le capitaine Primaud (1^e compagnie) a le bras et la jambe gauche fracassés; on le transporte à l'ambulance; il souffre horriblement; « Mais, dit-il, n'importe, la Commune ne sera pas vaincue! »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »

Tous sont fâchés, prétendent avoir été entraînés de force, nient avoir tiré. Tous sont des repris de justice. « Sur douze mille prévenus, a été interrogé jusqu'à ce jour, il n'en est encore trouvé qu'un seul, un assailli, entendez-vous bien, qui sit ait avoué franchement, crânement, qu'il avait tiré le fusil volontairement et par conviction. » Et il va sans dire qu'il a commencé sa déclaration par cette phrase: « Je ne veux pas mieux qu'un autre, puisque j'ai été condamné quatre fois pour tel. »